



PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE



Brest, le 18 juin 2016.  
N° 25420 -2016 PREMAR ATLANT/AEM/NP

PREFECTURE MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE

Division « action de l'Etat en mer »

Bureau « gouvernance et gestion des espaces  
maritimes »

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel de Oliveira  
préfet maritime de l'Atlantique

à

Monsieur le directeur départemental  
des territoires et de la mer de la Vendée

**OBJET** : demande d'avis du préfet maritime – Concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour la prise en compte à titre domanial des digues au lieu-dit « la Gachère », ainsi que pour la prise en compte des travaux de réfection de ces ouvrages – Communes de Brétignolles-sur-Mer et Olonne-sur-Mer (85).

**REFERENCE** : votre courrier en date du 23 décembre 2015.

Par courrier cité en référence, vous sollicitez mon avis sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour la prise en compte à titre domanial des digues au lieu-dit « la Gachère », ainsi que pour la prise en compte des travaux de réfection de ces ouvrages sur le littoral des communes de Brétignolles-sur-Mer et d'Olonne-sur-Mer (85). Cette demande n'appelle de ma part aucune observation. En conséquence, je donne un avis favorable pour celle-ci.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,  
le commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe Jean-Emmanuel Perrin  
chef de la division « action de l'Etat en mer »,

**DESTINATAIRE** :

- DML 85 (Service gestion durable de la mer et du littoral)

**COPIES** :

- CDIV/AEM – GGEM/AEM – Archives (D02).